

Paris, le 24 avril 2021

Le directeur des affaires maritimes

à

Destinataires in fine

Objet : Connexion au Portail de l'armateur et notification d'un contact à terre **PJ :** 1

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les dispositions du décret du 10 mai 2017 relatives au permis d'armement ont réformé la réglementation en matière de titres de navigation maritime. Le permis d'armement constitue le titre de l'armement administratif du navire remplaçant ainsi le rôle d'équipage.

Pour accompagner cette réforme, le Portail de l'armateur a été mis en service dès le printemps 2018. Cette application, développée par la direction des affaires maritimes, vous permet de déposer des demandes de permis d'armement, de consulter la validité des permis de navigation des navires, de visualiser les caractéristiques de chaque navire de l'armement, *etc.*

Cette application permet également de déclarer un point de contact à terre, dans la limite d'un seul par armement ou par navire. Ce contact à terre doit être en mesure de transmettre la liste d'équipage du navire prévue par le décret n° 2015-406 aux services intéressés. Ces informations sont particulièrement utiles aux centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage, tant dans le cadre d'une levée de doute que dans le traitement d'une détresse avérée en mer.

Aujourd'hui, seuls 38% des armateurs sont connectés au Portail. Or, le succès d'une opération de recherche et de sauvetage en mer et la vie des marins embarqués peuvent dépendre des informations connues du point de contact qu'il serait susceptible de communiquer aux services de sauvetage.

En conséquence, je vous invite à vous connecter dans les meilleurs délais au Portail de l'armateur et d'y indiquer le point de contact à terre de votre armement ou de chacun de vos navires.

Le directeur des affaires maritimes

Thierry COQUIL

Thierry COQUIL thierry.coquil thierry.coquil thierry.coquil thierry.coquil

Destinataires : armateurs autres que ceux exploitant un navire au RIF et non connectés au Portail de l'armateur **Copies :** DAM (GM3)



Exemple societe-armateur@gmail.com

Je clique sur Envoyer. Les identifiants seront envoyés directement à cette adresse. Je reste connecté sur le Portail Armateur ou sinon je reviendrai plus tard en accédant directement à l'Etape 2.



Je me connecte à la boîte mél professionnelle de ma société pré déclarée l'administration

Je me connecte à la boîte mél de contact de ma société armateur (exemple societe-armateur@gmail.com) et j'ouvre le mél des Identifiants pour la 1ère connexion Ou je demande à mon responsable le contenu des identifiants. Je note le N° identification et la clé.

Dans le Portail de l'armateur, si je connais déjà les identifiants de ma société armateur, je les saisis dans la zone dédiée. Ils sont constitués par : N° identification : ########

Clé: ########

Je valide.

Je suis directement connectée sur le Portail de l'armateur

J'ai déjà un compte Pour toute prochaine connexion je passe par l'étape:





	Vous ne connaissez pas vos identifiants, ils vous seront envoyés à l'adresse que vous avez déclarée à votre service de contact, en cliquant sur ce bouton			
	Demandez vos identifiants	Email	Envoyer	
2	Si vous connaissez déjà vos identifiants, veuillez les saisir ci-dessous pour vous connecter			
	MT shared boating	Cié		





Du nouveau pour mes démarches !

Armateurs

Vous êtes employé ou responsable d'une entreprise d'armement maritime, vous n'avez pas de compte sur le Portail du Marin et c'est votre 1ère connexion. Rendez-vous à l'Etape 1

Chaque employé de l'entreprise d'armement qui devra utiliser le Portail de l'armateur devra

Vous êtes employé ou responsable d'une entreprise d'armement maritime, vous possédez déjà un compte Portail du Marin ou un compte Cerbère mais vous n'avez pas vos identifiants du Portail de l'armateur. Rendez-vous à l'Etape 2 pour demander vos

Vous êtes employé ou responsable d'une entreprise d'armement maritime, vous possédez déjà un compte et vous avez vos identifiants du Portail de l'armateur. Rendez vous à pour vous connecter directement grâce à votre compte utilisateur.

non accès sécurisé ine sont à réaliser qu'une soule fois excon). De de passer directement à l'étape ? ez déjé d'un accès au Portail du Marin. Je crèe mon compte et le valide	Bienvenue dans le Portail de l'armateur Un outi pour accéder directement à vos données et vous aider à gérer la situation administrative de vos navires et des marins embarquant sur vos navires P <i>Four une première connexion, veuillez utiliser le cartouche "Je crée mon accès sécurisé</i> ".
as de confinement a création du comple partir du Mélque vous vez requi revenir sur cette page pour passer à Je m'authentifie sur le Portail les informations qui me sont d'identification et clé un compte on à mon portail asse perdu	Que permet concrètement ce portail ? • Consulter, mettre à jour, exporter des donnés dématérialisées concernant: • L'armateur • La mateur • La mateur • Las para de mar • Les gens de mar • Gérer la conformité de vos navires et de vos marins : • Définir les profis d'accès à votre compte • Bales te admarches obligationes • Bales te admarches obligationes • Buister la conformité de vos navires et la validé des documents obligationes de vos marins grâce à un système d'actions faire actionante de vos navires et la validé des documents obligationes de vos marins grâce à un
première connexion stillsation du Portail vidéo "Première connexion"	• Arec toupurs a possibilité de vous faire accompagner en cas de difficuite en envoyent un message à votre service gestionnaire ou en prenant rendez-vous avec lui